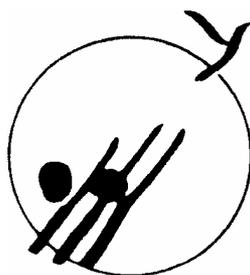


Réflexions sur le Contrat d'Avenir du Gouvernement wallon

par les

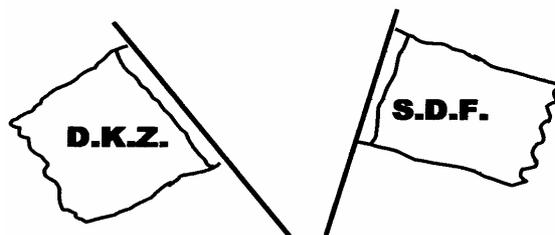
Associations partenaires du suivi du Rapport Général sur la Pauvreté

• décembre 2004 •



Mouvement ATD Quart-Monde asbl Wallonie-Bruxelles

12 Avenue Victor Jacob, 12 • 1040 Bruxelles
tél : 02-647.99.00 • atd.bruxelles@skynet.be • www.atd-quartmonde.org



Sans Domicile Fixe Daklozen

Front Commun SDF
Rue d'Aerschot 56
1030 Bruxelles
frontcommunsdf@hotmail.com



mouvement Luttes Solidarités Travail

- LST Namur asbl
- LST Andenne asbl
- LST Ciney-Marche asbl

rue Pépin, 27 • B - 5000 Namur
tél : 081-22.15.12 • fax : 081-22.63.59
namur@mouvement-LST.org
www.mouvement-LST.org

L • S • T

Associations et personnes signataires

Constituant une plate-forme pour soutenir l'appel des associations partenaires du suivi du Rapport Général sur la Pauvreté

Alpha 5000 asbl, faisant partie du Réseau Wallon de Lutte contre la Pauvreté

Institut Cardijn, département social de la Haute Ecole Charleroi-Europe

Vie Féminine Ciney-Walcourt-Namur

Vie Féminine Charleroi-Thuin

Osiris-Crédal-Crédit social

Resto du cœur de Namur

Espace asbl à Ciney

Troc asbl

Françoise Laboureur

Etienne de Ghelinck

Marie Ghislaine Pincetti

- Liste évolutive, situation en date du 22 décembre 2004 -

Le Contrat d'Avenir pour les Wallons...

Dix ans après la publication du Rapport Général sur la Pauvreté, les plus pauvres appellent à des corrections majeures

Le Gouvernement Wallon publie un projet de Contrat d'Avenir qu'il a approuvé en 1^{ère} lecture le 7/10/2004 et il fait appel à une réaction citoyenne de la population.

La pauvreté, c'est quoi ?

On peut y lire que : « On considère généralement que les facteurs d'exclusion sociale extrême sont au nombre de quatre : l'absence de logement décent, le surendettement..., l'analphabétisme, la dépendance à la drogue, à l'alcool ou n'importe quelle substance ». (p. 21-22)

La pauvreté, la précarité sont définies à travers des manques ou des abus : manque de logement décent ; manque de formation ; abus de drogues, d'alcool ; abus de dépenses qui produisent l'endettement. Ils appellent cela, les facteurs d'exclusion sociale extrême.

Dans le Contrat d'Avenir, la pauvreté est donc liée à la personne du pauvre, à ses mauvaises habitudes de consommation. La pauvreté est ramenée à une problématique individuelle qui rend la personne seule responsable de son état.

Ce qui est présenté dans le propos concerne des effets, pas des causes. Par ailleurs, ces effets ne sont pas spécifiques à la population la plus pauvre, et une série d'effets ne sont pas mentionnés. N'est-ce pas le résultat d'un choix qui justifie des politiques déjà prévues ?

Il serait plus juste de chercher les causes de la pauvreté dans le non-accès aux droits fondamentaux. Donc pas seulement au niveau de l'individu, mais aussi au niveau de la société.

A travers une telle perception, le Contrat d'avenir nous fait faire un grand bond en arrière bien avant la publication du Rapport Général sur la Pauvreté (RGP)¹

¹ Rapport Général sur la Pauvreté, FRB, Bruxelles, 1994, consultable sur le site : www.luttepauvrete.be

Un tournant belge dans la lutte contre la pauvreté : le RGP

Les associations partenaires du suivi du Rapport Général sur la Pauvreté, rassemblées avec le Service de lutte contre la pauvreté, la précarité et l'exclusion sociale, insistent depuis 10 ans pour que s'élabore une réelle politique de lutte contre la pauvreté

Après la publication du RGP, la Région wallonne s'engageait, avec tous les gouvernements belges, dans un accord de coopération², en vue de construire des moyens qui gagnent vraiment sur la pauvreté et sur ce qui la produit. Cette année, le Gouvernement Fédéral envisage une célébration de cet anniversaire. Les associations partenaires s'y sont déjà engagées.

A la lecture du projet de Contrat d'Avenir, il semble que le RGP soit déjà tout à fait oublié. Ce constat nous effraye et nous invite à créer la plus grande mobilisation pour que l'engagement pris par la Région wallonne dans l'accord de coopération soit honoré...

Le RGP avait ouvert la porte à des perspectives différentes. Pour une fois, il semblait bien qu'on avait été entendu. Il semblait bien que les choses pouvaient évoluer dans le sens de l'accès de toutes personnes aux droits fondamentaux.

Il faut redécouvrir le RGP et nous remettre ensemble, à table, pour réorienter ce projet de Contrat d'Avenir.

Pas une ligne sur un autre partage des revenus, pas une ligne sur le renforcement des protections du travail et des travailleurs, mais bien l'objectif déclaré de rejoindre les objectifs européens de taux d'emploi à l'échéance 2010.

L'emploi comme moyen privilégié de la lutte contre la pauvreté

Dans le RGP en 1994 nous mettions déjà en garde contre le développement « d'emplois » qui ne permettent pas aux travailleurs les plus pauvres de sortir de la pauvreté, de la précarité.

Or, l'emploi et surtout, à l'heure actuelle, des emplois « fragilisés », « dérégulés », ne contribuent pas à lutter contre la pauvreté et ce qui la produit.

L'objectif unique qui est proposé est de « faire converger la Wallonie vers le taux d'emploi équivalent aux objectifs européens ». Rien ne garantit que la qualité des contrats et le niveau des revenus ne perdront pas encore des plumes dans le jeu des concurrences. Pourtant, l'amélioration de la qualité de l'emploi est aussi un objectif

² Loi du 27 janvier 1999 portant approbation de l'accord de coopération entre l'Etat fédéral, les Communautés et les Régions relatif à la continuité de la politique en matière de pauvreté, signé à Bruxelles, le 5 mai 1998.

européen qui engage la Région wallonne. (Et même contenu dans le titre des lignes directrices européennes de l'emploi 2003 toujours en vigueur : « Une stratégie européenne pour le plein emploi et **des emplois de meilleure qualité pour tous** »³.)

Faciliter l'accès à l'emploi (p.16)

La création de postes de travail risque de se réduire à des mesures d'activations. Il est bon de remarquer que la pratique des « titres services » (appelés à remplacer le travail ALE) présente des aspects amplificateurs des inégalités et des contraintes nouvelles pour les travailleurs.

Le financement par l'Etat des chèques services aurait pu servir à renforcer des services publics d'aides familiales. On pouvait y maintenir un effet de « discrimination » positive à l'égard des ménages les plus pauvres. Les titres services produisent l'inverse ; ils créent des emplois précaires et renforcent les inégalités entre les utilisateurs.

Démarches participatives et partenariales

Le Contrat d'Avenir définit un « pacte associatif » qui doit élargir le partenariat avec le Gouvernement wallon, « qui enregistre l'engagement mutuel à développer un dialogue systématique pour l'élaboration et l'évaluation des politiques ». (p.30) Les modalités de ce partenariat sont extrêmement floues. En effet, le Contrat d'Avenir, dans son état actuel, regroupe une série d'intentions dont certaines sont contradictoires. Sur quels projets concrets les énergies peuvent-elles se mobiliser ?

Et surtout, en ce qui concerne les plus pauvres, le suivi du RGP offrait une occasion particulièrement intéressante de favoriser le dialogue. Nous devons constater l'absence de politique ambitieuse de lutte contre la pauvreté, en même temps que l'absence de concertation avec les associations où les plus pauvres prennent la parole.

Les rédacteurs de ce document sont membres du collectif des associations qui assure le suivi du RGP avec le Service de lutte contre la pauvreté, la précarité et l'exclusion sociale :

ATD Quart-Monde
Front commun SDF
Lutttes Solidarités Travail

³ Journal officiel de l'Union Européenne 05/08/2003, L197/17

Document annexe :

Le Contrat d'Avenir pour les wallons : les plus pauvres appellent à des corrections majeures

Note annexe qui développe le point de vue des associations rédactrices et qui n'associe pas nécessairement les signataires de la plate-forme.

Le Gouvernement Wallon publie le Contrat d'Avenir 2004 et fait appel à une réaction citoyenne de la population.

Puisque ce programme politique peut encore subir quelques modifications (il est permis de rêver), nous pensons qu'il est important avec le plus grand nombre de partenaires à réagir, à donner son avis, à se manifester.

Après la lecture et le travail du texte dans nos lieux de rassemblements, il nous apparaît essentiel de réagir sur tout le document. Il reste que nous ne choisissons de rencontrer que quelques thèmes qui nous sont les plus chers.

Le point de vue qui sera développé ici est celui qui mobilise les militants des Mouvements dans leur histoire quotidienne de résistance à la grande pauvreté et à la misère. Un questionnement enraciné dans la lutte quotidienne, mais réfléchi et construit dans une démarche collective d'éducation permanente.

La pauvreté, c'est quoi ?

Dans le contrat d'avenir, la pauvreté, la précarité sont définies à travers des manques ou des abus :

- Manque de logement décent
- Manque de formation
- Abus de drogues, d'alcool,
- Abus de dépenses qui produisent l'endettement.

Dans le chapitre III, « Déterminons les mesures à prendre », au point 4.1.3. « En accompagnant les personnes précarisées ». On peut y lire que « On considère généralement que les facteurs d'exclusion sociale extrême sont au nombre de quatre :

l'absence de logement décent, le surendettement..., l'analphabétisme, la dépendance à la drogue, à l'alcool ou n'importe quelle substance ».

La pauvreté est donc liée à la personne du pauvre, à ses mauvaises habitudes de consommation.

Ce qui est présenté dans le propos concerne des effets, pas des causes. Par ailleurs, ces effets ne sont pas spécifiques à la population la plus pauvre, et une série d'effets ne sont pas mentionnés. C'est le résultat d'un choix qui justifie des politiques déjà prévues.

Il serait plus juste de chercher les causes de la pauvreté dans le non-accès aux droits fondamentaux. Donc, pas seulement dans l'individu mais aussi dans la société et dans son choix de partage des richesses.

A travers une telle perception, le Contrat d'avenir nous fait faire un grand bon en arrière en renouant avec les conceptions d'un patronat du 19^{ème} siècle.

La solution : la création de divers services d'encadrement pour apprendre à ne pas dépenser quand on n'a pas de sous, décrocher des assuétudes..., trouver un emploi, rattraper des retards scolaires.

A côté de cela on mystifie le marché dont la viabilité repose avant tout sur une production et une consommation en perpétuelle croissance de biens et de services dont l'utilité pourrait être discutée.

Pas une ligne sur un autre partage des revenus, pas une ligne sur le renforcement des protections du travail et des travailleurs. Mais l'objectif déclaré de rejoindre les objectifs européens à l'échéance 2010 (page 8).

Un tournant belge dans la lutte contre la pauvreté : le RGP ⁴

Les associations partenaires du suivi du Rapport Général sur la Pauvreté, rassemblées avec le Service de lutte contre la pauvreté, la précarité et l'exclusion sociale, insistent depuis 10 ans pour que s'élabore une réelle politique de lutte contre la pauvreté.

Après la publication du RGP, la Région wallonne s'engageait, avec tous les gouvernements belges, dans un accord de coopération⁵, en vue de construire des moyens qui gagnent vraiment sur la pauvreté et sur ce qui la produit. Cette année, le Gouvernement Fédéral envisage une célébration du dixième anniversaire de cette publication. Les associations partenaires s'y sont déjà engagées.

⁴ Rapport Général sur la Pauvreté, FRB, Bruxelles, 1994, consultable sur le site : www.luttepauvrete.be

⁵ Loi du 27 janvier 1999 portant approbation de l'accord de coopération entre l'Etat fédéral, les Communautés et les Régions relatif à la continuité de la politique en matière de pauvreté, signé à Bruxelles le 05 mai 1998.

A la lecture du Contrat d'Avenir, il semble que le RGP soit déjà tout à fait oublié, ou bien qu'il n'a jamais été ouvert et utilisé. Ce constat nous effraie et nous invite à créer la plus grande mobilisation pour que l'engagement pris par la Région wallonne dans l'accord de coopération soit honoré.

Le RGP avait ouvert la porte à des perspectives différentes. Pour une fois, il semblait bien qu'on avait été entendu. Il semblait bien que les choses pouvaient évoluer dans le sens de l'accès de toutes personnes aux droits fondamentaux. Il faut corriger la copie. Il faut refuser le mensonge de constats bureaucratiques qui permettent de ne rien faire d'autre que de renvoyer la responsabilité de la misère sur ceux qui la subissent. Il faut casser ce cercle infernal de l'exploitation sans limite des travailleurs et de leurs familles. Il faut redécouvrir le RGP et nous remettre ensemble à table pour réorienter ce projet de contrat d'avenir.

En suivant la méthode du rapport général

Quand nous avons lu cette définition de la pauvreté entre militants participants à un groupe de réflexion, un sentiment atroce d'incompréhension et de mépris s'est exprimé. « Ils ne nous connaissent pas et n'ont rien compris ! » Il faut revenir à la méthode de travail utilisée pour la rédaction du RGP.

Et chacun de témoigner de son vécu : « Je travaille à Liège à temps plein et je gagne moins de 1000 Euros net par mois. Les déplacements par le train me coûtent 100 Euros par mois. L'employeur m'en rembourse la moitié. Mon loyer me coûte 480 Euros, plus l'électricité 70 Euros, soit près de 550 Euros de charges locatives mensuelles. Je verse une pension alimentaire et je dois faire face à des retards de paiements que je traîne et qui s'alourdissent sans que je puisse m'en libérer. Mon épouse bénéficie d'un chômage cohabitant, mais son revenu suffit à peine à payer les frais médicaux dont elle a besoin. Il se peut que demain, je ne puisse plus payer mon loyer, je serai à la rue. Il ne faut pas le moindre accident, ou une trop grande énergie de personnes qui veulent récupérer leurs dus, pour que nous soyons dans la plus profonde misère. En lisant le projet de Contrat d'avenir, je me sens méprisé et tout à fait incompris. C'est inacceptable ! Et je ne parle pas que pour moi, on est des milliers dans la même situation ».

Un autre militant : « Je reçois une pension alimentaire de mon ex-époux, soit 125 Euros et 150 du CPAS. Ils refusent de m'accorder le droit à un revenu d'insertion parce que je reçois le loyer de la maison que j'ai héritée de mes parents. Ils veulent que j'aie l'habiter. En fait, à l'âge que j'ai et avec les problèmes de santé qui sont les miens, je préfère la louer et payer le loyer d'un appartement plus facile à entretenir. Mon revenu d'un loyer est mangé par celui que je paye. Ca fait des années que je me

bats pour un emploi, ça fait des années que je dois entendre que je suis trop âgée, ou que je n'entre pas dans les conditions pour tel ou tel plan d'embauche. J'ai tout essayé, mais c'est la loi qui m'appauvrit ! Il ne me reste que quelques années avant la pension, mais je dois me battre, parce que, ce que je vis, je ne le souhaite à personne ! Et ma précarité n'est pas du tout entendue par ceux qui ont rédigé le Contrat d'Avenir ».

Un autre : « Après avoir émarginé au CPAS, j'ai eu la chance d'avoir un emploi. Enfin, je pensais que c'était une chance. Aujourd'hui, je travaille 4 heures par jour en nettoyage de bureau, et je touche juste ce qu'il faut pour ne plus avoir droit à une aide. Mon loyer me mange plus de la moitié de mes revenus, c'est le hasard du travail au noir qui me permet de finir difficilement le mois. C'est la galère ! »

Les témoignages s'enchaînent avec la tristesse de constater que l'on n'est pas du tout entendu et donc qu'il y a peu ou pas de chance que ça change, pour soi ou pour ses enfants. Et pourtant, ça ne peut pas durer !

L'emploi comme lieu privilégié de lutte contre la pauvreté

« La lutte contre le chômage reste donc une des principales priorités régionales ». p17

Dans le Rapport Général sur la Pauvreté en 1994 nous mettions déjà en garde contre le développement « d'emplois » qui ne permettent pas aux travailleurs les plus pauvres de sortir de la pauvreté, de la précarité.

Les associations partenaires du suivi du RGP, rassemblées avec le service pauvreté du Centre pour l'Egalité des Chances insistent depuis 10 ans pour que s'élabore une réelle politique de lutte contre la pauvreté.

(Le Rapport Général sur la pauvreté, les rapports bisannuels publiés par le service de lutte contre la pauvreté, une recherche sur les indicateurs de pauvreté publiée en 2004 par le service et les associations partenaires du RGP, ...)

Or, l'emploi et surtout à l'heure actuelle des emplois « fragilisés », « dérégulés », ne contribuent pas à lutter contre la pauvreté et ce qui la produit.

Dans les démarches de lutte contre le chômage de longue durée qui s'adressent au travailleur sans emploi de manière individuelle, le résultat se traduit généralement par une plus grande culpabilité du travailleur sans emploi et l'exercice d'un contrôle social plus serré de la part de l'administration.

Pour les auteurs du Contrat d'Avenir, il semble que le problème du « non emploi » répond avant tout à une inadéquation entre l'offre et la demande de main d'œuvre dans un marché qui serait par ailleurs en excellente forme.

Si seulement les travailleurs étaient adaptés au marché !

En ce qui concerne les formations professionnelles, il semble que le gouvernement ne veut pas perdre de temps.

Dans le cadre des CEFA (formation en alternance), il semble que la volonté de réintégrer ce type de formation aux Instituts de Formation des Classes moyennes (IFPME) est programmé pour les prochaines années.

Nous pensons que pour une majorité de jeunes qui se forment dans les CEFA, les niveaux et les rythmes exigés dans les IFPME fermeront une fois de plus cette possibilité aux plus faibles.

On peut encore s'interroger sur le bien fondé de la création du « diplôme du vécu » dans les réalités que nous connaissons. Cela nous semble en contradiction avec la volonté de revalorisation des filières traditionnelles de formation.

Une autre possibilité qui nous semble dangereuse avec ce diplôme, serait la dérégulation d'une série de professions pour lesquelles il faut faire preuve de connaissances acquises dans des démarches ou des lieux agréés. (La plupart des métiers artisanaux et des professions protégées)

Favoriser l'accès à l'emploi.

« L'emploi constitue une dimension essentielle de la vie des citoyens. Il fournit à chacun une rémunération dont il a besoin pour assurer son bien-être et celui de ses proches » (page 8)

Les récits de vie que nous avons évoqués témoignent avec force de la fragilité de ces propos. Et quand l'objectif unique qui est proposé est de « faire converger la Wallonie vers le taux d'emploi équivalent aux objectifs européens », rien ne garantit que la qualité des contrats et des revenus ne perdra pas encore des plumes dans le jeu des concurrences.

C'est dans le cadre de la création d'emploi que la « nouvelle économie sociale » est la plus active.

Dans le RGP en 1994 p166 nous écrivions :

« D'une part, trop souvent les projets d'économie sociales sont proches d'une « économie marginale » dans la mesure où le statut des travailleurs n'est pas le même que celui des travailleurs qui sont inscrits dans des entreprises classiques... »

IL faut bien reconnaître qu'au nom de la mise à l'emploi une multitude de postes de travail, qui se développent dans diverses formes d'entreprises, constituent une dérégulation par rapport aux réglementations en vigueur sur la protection des travailleurs.

Nous émettons de grandes réserves par rapport aux objectifs que le contrat d'avenir assigne à « l'économie sociale » et en particulier par rapport à sa volonté d'élargir aux CPAS les missions d'opérateur de formations.(p43)

L'activation au service de qui ?

Dans une réflexion globale nous citons les ALE.
En 94-95 nous écrivions dans le RGP :

"A qui profiteront les coûts horaires avantageux, déductibles fiscalement pour ceux qui utiliseront la main d'œuvre ALE dans lesquelles seront obligés de s'inscrire les allocataires sociaux ? Dans un tel système, les plus riches paieront effectivement parfois moins de 100 Fb par heure grâce à la déduction fiscale".
RGP p. 152

10 ans après, quels progrès ?

On ne peut pas ignorer l'évolution des ALE et autres mesures d'activation décidées dans le cadre de différentes législations depuis la sortie du RGP en 1995.

Il est bon de remarquer que la pratique des titres services (appelés à remplacer le travail ALE) présente des aspects amplificateurs des inégalités.

Plus encore que les ALE, la mise en œuvre des titres services fait apparaître des transferts de l'Etat vers les populations plus solvables.

Les utilisateurs de titres services peuvent déduire fiscalement le montant des titres services achetés (déduction plafonnée).

Un petit pensionné paiera 6,20 Euro par chèque.

Un ménage, qui est plus riche et peut déduire à concurrence de 30%, paiera 4,34 Euro pour 1 heure (pour les montants déductibles plafonnés).

- L'utilisateur paie 6,20 Euro pour 1 heure de prestation.
- Le travailleur touche théoriquement le salaire minimum de la commission paritaire dans laquelle se situe son activité.
- 1h coûte 19,47 Euro.
- L'Etat paie la différence, soit 13,27 Euro par heure prestée. Cette contribution est ponctionnée sur le budget global de la Sécurité Sociale.
- Le transfert de l'Etat est de 17 millions d'Euro en 2004 et devrait atteindre 163 Millions d'Euro en 2007 (une indexation de ces transferts est prévue).

On peut souligner l'aspect positif d'inscrire dans un « contrat de travail » les heures prestées dans le cadre des titres services.

Cependant, cet aspect ne masque pas les effets dangereux pour le monde du travail, engendrés par ces nouvelles formes d'emploi. Les chômeurs qui prêteront dans ce

cadre, par exemple, seront d'office inscrits dans une logique de travail à temps partiel avec une flexibilité accrue. Contrairement aux ALE, les prestations en titres services ne seront pas cumulables aux indemnités de chômage. Ce n'est pas un surplus. Les chômeurs qui prestent en titres services n'entreront plus dans la statistique des demandeurs d'emploi et leur activité sera comptabilisée comme des créations d'emplois.

Le financement par l'Etat des chèques services aurait pu servir à renforcer des services publics d'aides familiales. On pouvait y maintenir un effet de « discrimination » positive à l'égard des ménages les plus pauvres. Les titres services produisent l'inverse ; ils créent des emplois précaires et renforcent les inégalités entre les utilisateurs.

« La cohésion sociale... »

La cohésion sociale est bien définie. Il est dit que « la cohésion sociale est « la capacité d'une société à assurer le bien-être de tous ses membres , à minimiser les disparités et éviter la polarisation »... « Elle dépend de l'accès des citoyens au logement, à l'emploi, aux soins, à la culture, aux loisirs ».

A partir d'un tel objectif, on imagine bien les mesures et les projets positifs de promotion qui peuvent être proposés. Nous n'imaginons pas qu'il soit possible de proposer comme seul objectif, de « poursuivre et amplifier les efforts d'intégration en ramenant à 1% de la population âgée de 15 à 64 ans le nombre de bénéficiaires du RMI, à l'horizon 2010 ». Si c'est le seul indicateur de cohésion sociale retenu, on peut craindre le pire.

Par ailleurs, la plupart des matières abordées dans ce document répondent aux logiques de marché. Elles masquent à peine les tendances, amorcées depuis quelques années déjà, qui renforcent l'exploitation de l'homme et de son environnement en vue de maximiser les profits pour quelques-uns.

C'est une des raisons fondamentales de notre méfiance à l'égard de ce contrat d'avenir et de ses propositions.

Donner priorité au logement point 5.3, page 25

Du point de vue de l'immense problématique du logement, un constat intéressant est proposé : un parc de 102 000 logements sociaux et 45 000 personnes sur des listes d'attente.

Mais rien de suffisamment précis n'est avancé pour répondre à ce questionnement.

Les dernières déclarations (dans la presse ce 18 novembre) du ministre régional compétent sur la difficulté de la rénovation du logement social ajoutent à l'inquiétude : 34 000 logements sociaux à restaurer et 1 748 à détruire.

A un moment où la Wallonie connaît une grave crise du logement : augmentation du prix des loyers des logements sociaux comme du privé, 45.000 personnes inscrites sur les listes d'attente des logements sociaux, des logements vides qui ne sont pas remis sur le marché locatif, la fermeture des campings, de nombreux SDF,...quelle priorité le gouvernement wallon accorde-t-il au logement à travers le contrat d'avenir ? Ou quel avenir peuvent espérer les plus pauvres dans le domaine du logement ?

Quand on parle d'arriérés de loyers, d'expulsion d'un logement, de fermeture d'un camping, de vivre dans la rue ou dans un squatt, on touche à quelque chose d'essentiel et de fondateur pour les personnes et pour les familles : avoir un chez soi. Sans cela ou lorsque cette réalité est mise en danger, on doit alors parler de souffrance et on doit l'aborder avec respect. On ne peut pas jouer avec la souffrance des plus pauvres.

Comment peut-on parler de priorité donnée au logement alors que par exemple la construction de nouveaux logements sociaux ne couvrira même pas la démolition de ceux qui sont insalubres ? Le plan de sécurisation et de rénovation du parc régional, certes nécessaire, ne fait que remettre en état des logements existants. Avec ce qui est écrit dans le contrat d'avenir, nous sommes en droit de nous poser certaines questions. Que deviennent les familles qui s'entassent dans un appartement qui finit par être déclaré insalubre par surpeuplement ? Qu'advient-il des 45.000 personnes inscrites sur les listes d'attente ? Que feront les familles ou les personnes qui doivent quitter les campings et certaines autres infrastructures touristiques ? Quel avenir pour les nombreux sans-abri ? Quelles perspectives pour les personnes avec un petit revenu qui doivent payer un loyer beaucoup trop cher ?

Peut-être doit-on avoir le courage de dire simplement que la Wallonie n'a pas les moyens d'accorder une véritable priorité au logement des plus pauvres !

Le développement durable

Nous voudrions également aborder le thème du développement durable qui concerne aussi les plus pauvres. Parce qu'il pose la question d'un autre développement, ce thème permet d'apporter la voix des plus pauvres pour la construction de l'avenir.

Un développement qui méprise des populations, un environnement, le droit à une existence humaine pour tous, aujourd'hui et demain, ne peut pas être « durable ».

Démarches participatives et partenariat.

Nous voudrions aussi parler du pacte associatif par rapport auquel nous craignons que la « citoyenneté active » ne se résume à des « concertations » trop « encadrées ».

Nous constatons qu'à différents niveaux, la mise en « réseau » du tissu associatif induit un type de fonctionnement qui correspond à la dynamique des « technocrates » de tous bords et qui s'oppose aux énergies nécessaires pour la mobilisation des citoyens les plus pauvres. Nous observons à différents niveaux une tendance à créer « un associatif » ou à modeler celui qui existe pour qu'il corresponde aux attentes de participation citoyenne des lieux de pouvoir. Cela répond à la volonté de renforcer le principe de bonne gouvernance. p39

Le Contrat d'Avenir définit un « pacte associatif » qui doit élargir le partenariat avec le Gouvernement wallon, « qui enregistre l'engagement mutuel à développer un dialogue systématique pour l'élaboration et l'évaluation des politiques ». (p.30) Les modalités de ce partenariat sont extrêmement floues. En effet, le contrat d'avenir dans son état actuel regroupe une série d'intentions dont certaines sont parfois contradictoires. Sur quels projets concrets les énergies peuvent-elles se mobiliser ?

Et surtout, en ce qui concerne les plus pauvres, le suivi du Rapport Général sur la Pauvreté offrait une occasion particulièrement intéressante de favoriser le dialogue. Nous devons constater l'absence de politique ambitieuse de lutte contre la pauvreté, en même temps que l'absence de concertation avec les associations où les plus pauvres prennent la parole.

« Osons rêver... » page 3

C'est avec ces mots que le document nous invite vers l'avenir. Et puis, une répétition de « chaque » pour les enfants, les jeunes, ou encore des « tous ». Nous savons que ces mots ne veulent rien dire quand ils autorisent la place à l'exception. On entend dans ces propos : « tous ou presque », « la majorité » ...

Nous avons trop éprouvé que ce petit reste est sans importance. Il faut préciser d'avantage. Et la seule garantie que les propositions concernent tous les wallons, c'est qu'on se donne les moyens d'évaluer le résultat dans le vécu du plus petit, du plus pauvre, du plus malade, du plus fatigué... On ne peut pas faire l'économie d'une telle évaluation. Ce n'est pas suffisant que ça corresponde mieux aux décisions européennes, ce n'est pas suffisant qu'il y ait moins de chômeurs ou moins de bénéficiaires du revenu d'intégration ; il faut qu'il y ait moins de gens ou de familles enfermées dans la misère sans espoir d'une réelle considération.